



ATTENDU QU'une municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9), étendre les limites de son territoire, tout en annexant toute partie du territoire contigu d'une autre municipalité;

ATTENDU QUE le chemin Kilpatrick se prolonge sur une partie de la Municipalité des Milles-Isles pour se terminer à la Côte Saint-Gabriel Ouest;

ATTENDU QUE ce chemin est sur un terrain privé et qu'il est utilisé par plusieurs usagers de la route de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire prendre la partie du chemin qui est sur le territoire de la municipalité;

ATTENTU QUE la Ville veut effectuer des travaux de réfection et d'aménagement de cette partie de chemin;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit adopté.

1. TERRITOIRE VISÉ PAR L'ANNEXION

La partie du territoire de la Municipalité de Milles-Isles, laquelle est délimitée par la description technique et le plan préparés par madame Mylène Pagé-Labelle, arpenteure-géomètre, sous le numéro 530 de ses minutes en date du 10 août 2021, ci-joint comme annexe A, est annexée au territoire de la ville de Saint-Sauveur.



2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021.

Yan Senneville
Greffier adjoint

Jacques Gariépy
Maire

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 545-2021* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	16 août 2021
Dépôt du projet :	16 août 2021
Adoption :	20 septembre 2021
Approbation par le MAMH	xxx
Publication dans la Gazette officielle	xxx
Entrée en vigueur :	xxx

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce **???**.

Yan Senneville
Greffier adjoint

Jacques Gariépy
Maire



ANNEXE A

Description technique et plan de l'arpenteur-géomètre datés du 11 août 2021